



## Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le premier trimestre de l'exercice 2024 grâce au rendement élevé de ses deux secteurs d'activité

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI », « notre », « nos », « nous ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2024 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 30,7 millions de dollars.

« La demande de sucre raffiné de qualité qui est restée forte sur le marché intérieur et l'amélioration des activités dans notre secteur des produits de l'érable ont convergé pour produire un rendement appréciable au premier trimestre de l'exercice 2024 », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Nous présentons de solides résultats financiers pour le premier trimestre, malgré l'incidence défavorable de l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver qui a pris fin il y a quelques jours. Ce conflit étant derrière nous, nous sommes persuadés que nous arriverons à améliorer nos résultats financiers pour le reste de l'exercice, illustrant la solidité des fondamentaux de nos activités. »

<b>Principaux résultats consolidés du premier trimestre de l'exercice 2024</b> (non audité)	<b>T1 2024</b>	<b>T1 2023</b>
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits	<b>288 699</b>	261 443
Marge brute	<b>44 644</b>	41 191
Marge brute ajustée	<b>42 319</b>	41 993
Résultat des activités d'exploitation	<b>26 110</b>	26 284
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>33 045</b>	32 713
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>30 720</b>	33 515
Bénéfice net	<b>13 852</b>	14 674
de base par action	<b>0,13</b>	0,14
dilué par action	<b>0,11</b>	0,13
Bénéfice net ajusté <sup>1)</sup>	<b>12 613</b>	15 347
Bénéfice net ajusté de base par action <sup>1)</sup>	<b>0,12</b>	0,15
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois <sup>1)</sup>	<b>44 261</b>	57 985
Dividendes par action	<b>0,09</b>	0,09
<b>Volumes</b>		
Sucre (en tonnes métriques)	<b>182 376</b>	192 849
Sirop d'érable (en milliers de livres)	<b>11 852</b>	11 819

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé du premier trimestre de l'exercice 2024 a atteint 30,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,8 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> consolidé du trimestre à l'étude a baissé du fait de la diminution du BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur du sucre, contrebalancée en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté<sup>1)</sup> de notre secteur des produits de l'érable.
- Le 1<sup>er</sup> février 2024, les membres du personnel syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans à la suite d'une grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Le processus de retour au travail est amorcé, et nous prévoyons que la raffinerie de sucre de Vancouver reviendra à sa pleine capacité de production au cours des prochaines semaines. Pendant l'arrêt de travail, la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur du sucre s'est établi à 26,0 millions de dollars au premier trimestre de l'exercice 2024, ce qui représente une baisse de 4,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.



- Les volumes de ventes du secteur du sucre ont diminué de 10 473 tonnes métriques pour s'établir à 182 376 tonnes métriques au premier trimestre, du fait surtout de la baisse de nos activités à la raffinerie de sucre de Vancouver en raison du récent arrêt de travail.
- La marge brute ajustée<sup>1)</sup> du secteur du sucre s'est élevée à 199 \$ par tonne métrique au premier trimestre de 2024, par rapport à une marge brute ajustée<sup>1)</sup> de 195 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison avant tout de l'apport plus important des activités liées au raffinage du sucre.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> du secteur des produits de l'érable s'est établi à 4,7 millions de dollars au premier trimestre, ce qui constitue une hausse de 1,8 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable en grande partie à une hausse des prix de vente moyens et à une réduction des charges d'exploitation.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée<sup>1)</sup> dans le secteur des produits de l'érable s'est élevé à 10,3 %, comparativement à un pourcentage de la marge brute ajustée<sup>1)</sup> de 7,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des prix de vente moyens plus élevés et de la diminution des charges d'exploitation du fait de la mise en œuvre d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue à la fin de l'exercice 2023.
- Au quatrième trimestre de 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé l'accroissement de la capacité de production et de logistique de ses activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (le « projet d'expansion »). Le projet d'expansion progresse comme prévu et devrait faire augmenter de 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance, pour un coût de construction estimé à environ 200 millions de dollars. Cette capacité additionnelle de production et de logistique devrait être mise en service au premier semestre de l'exercice 2026.
- Les flux de trésorerie disponibles<sup>1)</sup> pour la période de douze mois close le 30 décembre 2023 se sont chiffrés à 44,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 13,7 millions de dollars en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des dépenses en immobilisations, de la hausse des intérêts payés et de la croissance des frais de financement différés.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, nous avons modifié notre facilité de crédit renouvelable, la prorogeant jusqu'au 31 octobre 2027 et faisant passer à 340 millions de dollars le montant disponible pour les emprunts au titre du fonds de roulement et de l'expansion dans l'Est du Canada, ce qui représente une augmentation de 75 millions de dollars.
- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à un montant de 9,5 millions de dollars.
- Le 7 février 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 17 avril 2024.

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

## Secteur du sucre

<b>Principaux résultats du secteur du sucre pour le premier trimestre de l'exercice 2024</b> (non audité)	<b>T1 2024</b>	<b>T1 2023</b>
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits	<b>229 808</b>	205 287
Marge brute	<b>36 490</b>	36 038
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>36 232</b>	37 661
par tonne métrique (\$/TM) <sup>1)</sup>	<b>199</b>	195
Charges administratives et de vente	<b>9 379</b>	6 635
Frais de distribution	<b>6 086</b>	5 062
Résultat des activités d'exploitation	<b>21 025</b>	24 341
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>26 300</b>	29 053
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>26 042</b>	30 676
<b>Volumes (en tonnes métriques)</b>		
Volume total	<b>182 376</b>	192 849

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.



Au premier trimestre de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 24,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive est en grande partie attribuable à la hausse du prix moyen du sucre brut no 11 et à l'apport plus important des activités liées au raffinage, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver, qui s'est réglé récemment.

Les volumes de ventes du secteur du sucre ont diminué de 10 473 tonnes métriques au premier trimestre de l'exercice 2024 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de l'incidence nette défavorable de la réduction des volumes produits à notre usine de Vancouver attribuable au récent arrêt de travail.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué de 3 631 tonnes métriques, ou 3,3 %, par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des répercussions défavorables de l'arrêt de travail à notre raffinerie de sucre de Vancouver.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont affiché une baisse de 505 tonnes métriques, ou 1,8 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier de la demande des clients de l'Est du Canada et de l'incidence de la réduction des activités à notre usine de Vancouver.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 701 tonnes métriques, ou 1,7 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison de la demande accrue des clients de l'Est du Canada.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 7 038 tonnes métriques au cours du premier trimestre étant donné que nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché canadien pendant l'arrêt de travail survenu récemment à notre usine de Vancouver.

La marge brute s'est chiffrée à 36,5 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, et elle comprend un profit de 0,3 million de dollars, lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 36,0 millions de dollars et elle comprenait une perte liée à l'évaluation à la valeur de marché de 1,6 million de dollars.

La marge brute ajustée s'est établie à 36,2 millions de dollars pour le premier trimestre de 2024, par rapport à 37,7 millions de dollars pour la période correspondante de 2023. La marge brute ajustée a diminué de 1,4 million de dollars au premier trimestre de 2024, ce qui s'explique avant tout par des volumes de ventes moindres du fait de l'arrêt de travail qui a pris fin récemment à notre usine de Vancouver et une hausse des coûts de production, facteurs atténués par une marge plus élevée sur les activités liées au raffinage du sucre. L'incidence globale de l'arrêt de travail à Vancouver sur les résultats du premier trimestre est estimée à environ 3,0 millions de dollars et reflète l'incidence des volumes de ventes moindres.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 199 \$ pour le premier trimestre, ce qui représente une hausse de 4 \$ par tonne métrique par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, comparativement à un an plus tôt.

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre l'exercice 2024 s'est établi à 21,0 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 3,3 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 26,3 millions de dollars par rapport à 29,1 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré a fléchi de 4,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la baisse de la marge brute ajustée, à la hausse des charges administratives et de vente et à l'accroissement des frais de distribution. Ces variations tiennent compte de l'incidence de l'arrêt de travail à Vancouver au premier trimestre, qui est estimée à 3,0 millions de dollars.



## Secteur des produits de l'érable

<b>Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le premier trimestre de l'exercice 2024</b> (non audité)	T1 2024	T1 2023
<b>Résultats financiers (en milliers de dollars)</b>		
Produits	<b>58 891</b>	56 156
Marge brute	<b>8 154</b>	5 153
Marge brute ajustée <sup>1)</sup>	<b>6 087</b>	4 332
en pourcentage des produits <sup>1)</sup>	<b>10,3 %</b>	7,7 %
Charges administratives et de vente	<b>2 761</b>	2 662
Frais de distribution	<b>308</b>	548
Résultat des activités d'exploitation	<b>5 085</b>	1 943
BAIIA <sup>1)</sup>	<b>6 745</b>	3 660
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	<b>4 678</b>	2 839
<b>Volumes (en milliers de livres)</b>		
Volume total	<b>11 852</b>	11 819

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits du premier trimestre de l'exercice considéré ont crû de 2,7 millions de dollars, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des prix de vente moyens.

La marge brute du premier trimestre de l'exercice considéré s'est chiffrée à 8,2 millions de dollars, ce qui comprend un profit de 2,1 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,1 millions de dollars et elle comprenait un profit de 0,8 million de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

Le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre à l'étude s'est fixé à 10,3 %, par rapport à 7,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit une hausse de 1,8 million de dollars de la marge brute ajustée, du fait surtout de l'accroissement des prix de vente moyens et de la baisse des charges d'exploitation suite à la mise en œuvre d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue au deuxième semestre de l'exercice 2023.

Le résultat des activités d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2024 s'est établi à 5,1 millions de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA du premier trimestre de l'exercice 2024 s'est chiffré à 6,7 millions de dollars par rapport à 3,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du premier trimestre de l'exercice 2024 a progressé de 1,8 million de dollars pour s'établir à 4,7 millions de dollars, principalement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation, comme il est expliqué plus haut.

## PERSPECTIVES

Suivant une solide performance en 2023, y compris nos volumes de sucre, nos produits consolidés et notre BAIIA ajusté les plus élevés à ce jour, nous nous attendons à ce que cette tendance favorable se poursuive et prévoyons dégager des produits consolidés et un BAIIA ajusté plus élevés en 2024.

La vigueur soutenue de la demande de sucre devrait favoriser la croissance interne de notre secteur du sucre en 2024. Nous nous attendons également à ce que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable progressent en 2024, grâce à l'amélioration des conditions du marché et aux initiatives d'automatisation de la production et d'amélioration continue récemment mises en œuvre.



## **Secteur du sucre**

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2024, malgré l'incidence défavorable du récent arrêt de travail à Vancouver qui a pris fin le 1<sup>er</sup> février 2024. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. L'augmentation prévue de la marge du secteur du sucre découlant des ententes récemment négociées aura une incidence positive sur nos résultats financiers, ce qui nous permettra d'atténuer les récentes pressions inflationnistes sur les coûts et la baisse des volumes de ventes attribuable à l'arrêt de travail survenu récemment à Vancouver.

Au premier trimestre, l'arrêt de travail a réduit les volumes de ventes, ce qui a eu une incidence défavorable d'environ 3,0 millions de dollars sur le BAIIA ajusté. La raffinerie de Vancouver produit environ 17 % de nos volumes de production de sucre raffiné. Pendant la grève, la raffinerie de sucre de Vancouver a poursuivi ses activités à volume réduit, et nous avons mis à contribution nos autres usines de Taber et de Montréal pour soutenir notre précieuse clientèle de l'Ouest canadien.

Le volume initialement prévu pour l'exercice 2024 était de 800 000 tonnes métriques, ce qui représente une augmentation de 4 700 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2023. En raison de la grève qui a pris fin récemment à Vancouver et de son incidence sur les volumes livrés aux clients, nous prévoyons revoir à la baisse nos perspectives initiales de 10 000 tonnes métriques pour les ramener à 790 000 tonnes métriques.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betterave de Taber a pris fin au début du mois de novembre. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation et nous prévoyons terminer la transformation des betteraves à sucre reçues au début du mois de mars. À l'heure actuelle, selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte actuelle permettra une production de 105 000 tonnes métriques à 110 000 tonnes métriques de sucre de betterave, ce qui est conforme à nos attentes.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient continuer de subir l'effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient augmenter légèrement en 2024. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2024 par rapport à 2023, ce qui s'explique surtout par les hausses des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des services externes.

Nous nous attendons à une hausse de nos coûts de financement au cours de l'exercice 2024 en raison des besoins en fonds de roulement plus élevés principalement liés à la hausse du prix du sucre brut n° 11 pour l'achat de sucre brut. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes augmentations des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture sur plusieurs années. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2024.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi demeurer stables pour l'exercice 2024. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet d'expansion, actuellement estimées à 70 millions de dollars pour l'exercice 2024.

## **Secteur des produits de l'érable**

Nous prévoyons une amélioration des résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable en 2024 par rapport à l'exercice précédent. Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2023, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes persistantes sur les coûts. Nous prévoyons que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2024, mais nous nous attendons à ce que le secteur des produits de l'érable continue de tirer avantage des initiatives d'automatisation mises en place et des améliorations continues apportées à ses usines de Granby et de Dégelis. Ces initiatives, jumelées aux augmentations de prix négociées dernièrement, appuient la reprise de notre secteur des produits de l'érable prévue pour 2024.

Le volume des ventes attendu pour 2024 est stable par rapport au volume des ventes en 2023, soit environ 43,5 millions de livres. Ces attentes au titre des volumes de ventes reflètent la conjoncture difficile dans l'ensemble du secteur, qui se répercute sur la demande mondiale de sirop d'érable, et le faible niveau actuel de la réserve de sirop d'érable des Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec (« PPAQ »). Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.



Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont diminué considérablement au cours des dernières années. Nous nous attendons à ce que ce secteur consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le premier trimestre de l'exercice 2024 peuvent être consultés sur [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com) ou sur SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

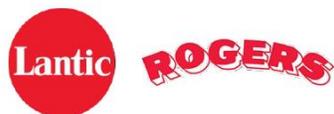
Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T1 2024			T1 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	36 490	8 154	44 644	36 038	5 153	41 191
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(258)	(2 067)	(2 325)	1 623	(821)	802
Marge brute ajustée	36 232	6 087	42 319	37 661	4 332	41 993
Résultat des activités d'exploitation	21 025	5 085	26 110	24 341	1 943	26 284
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(258)	(2 067)	(2 325)	1 623	(821)	802
Résultat ajusté des activités d'exploitation	20 767	3 018	23 785	25 964	1 122	27 086
Résultat des activités d'exploitation	21 025	5 085	26 110	24 341	1 943	26 284
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 275	1 660	6 935	4 712	1 717	6 429
BAIIA <sup>1)</sup>	26 300	6 745	33 045	29 053	3 660	32 713
BAIIA <sup>1)</sup>	26 300	6 745	33 045	29 053	3 660	32 713
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>	(258)	(2 067)	(2 325)	1 623	(821)	802
BAIIA ajusté	26 042	4 678	30 719	30 676	2 839	33 515
Bénéfice net			13 852			14 674
Ajustement total du coût des ventes <sup>1)</sup>			(2 325)			802
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt <sup>1)</sup>			658			46
Impôt sur les ajustements ci-dessus			428			(175)
Bénéfice net ajusté			12 613			15 347
Bénéfice net de base par action			0,13			0,14
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			(0,01)			0,01
Bénéfice net ajusté de base par action			0,12			0,15

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion

## Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du premier trimestre de l'exercice 2024 le 8 février 2024 à 8 h 00 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-888-886-7786. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-877-674-7070 suivi du code d'accès 805894#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 30 avril 2024. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).

## À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.LanticRogers.com](http://www.LanticRogers.com).

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence estimative de l'arrêt de travail survenu récemment à notre raffinerie de sucre de Vancouver,
- la demande de sucre raffiné et de sirop d'érable,
- les volumes de ventes dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable,
- notre projet d'expansion,
- les prix futurs du sucre brut n° 11,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber,
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion du trimestre à l'étude et dans le rapport de gestion du quatrième trimestre de l'exercice 2023 pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

### **Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

M. Jean-Sébastien Couillard  
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif  
Téléphone : 514 940-4350  
Courriel : [jscouillard@lantic.ca](mailto:jscouillard@lantic.ca)